

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE

DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU « DEVÈS ENCHANTÉ » ET PÔLE ADOS

EN POUSSANT LA PORTE DE NOS SERVICES VOUS ACCEPTEZ NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VACANCES SCOLAIRES – MERCREDIS

2020



Pole enfance jeunesse

Place de l'église

43490 Costaros

pole-enfance-jeunesse@ccpcp.fr

www.ccpcp.fr

RESPONSABILITÉ

Notre structure accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans pour l'accueil de loisirs

et de 12 à 17 ans pour le pôle ados de 7h30 à 18h.

Plage horaire :

Matinée : 7h30 - 12h

Repas : 12h - 13h30

après-midi : 13h30 – 18h

Il est indispensable de nous communiquer les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant.

L'accueil de loisirs ne peut être responsable de perte ou de vol.

Sur la fiche de renseignements vous pourrez mentionner si vous acceptez la prise de photographies.

Notre accueil est déclaré à la DDCSPP 43, avec un encadrement respectant les normes des accueils collectifs de mineurs.



SANTÉ

- *Les parents sont informés des soins réalisés pendant la journée (registre d'infirmier tenu à jour sur le lieu de l'accueil)*
- *Les parents sont informés des maladies contagieuses survenant dans la structure*
- *En cas d'intervention, c'est le médecin urgentiste ou le secouriste qui prendra toutes les mesures rendues nécessaires pour le bien-être de l'enfant*
- *Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans une ordonnance médicale.*
- *Il n'est pas souhaitable que votre enfant participe aux activités du centre s'il est malade (hors PAI bien entendu)*
- *En cas d'allergie ou de contre-indication, il est impératif d'en informer la direction pour préparer l'accueil de votre enfant dans les meilleures dispositions. Possibilité de mettre en place un P.A.I.*
- *Nous accueillons tous les enfants en situation en de handicap. Un travail en amont sera fait pour une intégration en douceur et adaptée.*



INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, vous devez nous fournir les pièces justificatives suivantes :

- Attestation CAF ou MSA de l'année en cours
- Photocopie du carnet de vaccination à jour pour une première inscription
- La fiche de renseignements à demander et compléter pour une première inscription

Une inscription pour une journée Alsh avec repas devra se faire le mercredi avant le premier jour des vacances scolaires par mail ou par téléphone au 04 71 57 88 00.

Les inscriptions des mercredis avec repas devront de faire une semaine à l'avance (le mercredi de la semaine avant la date prévue)

Les inscriptions pour nos séjours, au ramassage, les accueils des mercredis sans repas et en demi journée sans repas, pour le pôle ados aussi devront être faites **au moins 48 heures jours ouvré avant la date prévue**. En cas de manque de place, le centre de loisirs se réserve le droit de refuser une inscription.

NB pour le pôle ados : annulation de la sortie si moins de 3 inscrits.

Toute annulation devra se faire au moins 48 heures à l'avance.

Prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques et aux activités. Possibilité de mettre un change et des chaussons pour le confort de votre enfant.

Pour le calcul de mon tarif, j'autorise le service enfance jeunesse à utiliser les données CAF disponibles sur CDAP (espace professionnel qui permet de mettre à jour votre quotient CAF).

Nom et prénom :

Signature



TARIFS

Libellé	Tarif 2020
Tarif Journée ALSH ou Demi-journée ALSH avec repas	$\leq 305 = 6 \text{ €}$ $306 \leq \text{QF} \leq 535 = 7 \text{ €}$ $536 \leq \text{QF} \leq 765 = 8 \text{ €}$ $766 \leq \text{QF} \leq 1200 = 9 \text{ €}$ $1201 \leq \text{QF} \leq 1500 = 10 \text{ €}$ $1501 \leq \text{QF} \leq 2000 = 11 \text{ €}$ $\text{QF} \geq 2001 = 12 \text{ €}$
Tarif Demi-journée ALSH sans repas	Tarif journée divisé par 2
Journée à Thème	Tarif journée + 4 €
Demi-journée à Thème	Tarif Demi-journée + 4 €
Forfait semaine (tarif invariable)	ALSH (5 jours) tarif Journée Alsh x 4
Journée ados	Tarif journée ALSH (en fonction du QF)
Journée ados +5€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 5€
Journée ados +10€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 10€
Journée ados +15€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 15€
Journée ados +20€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 20€
Journée ados +25€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 25€
Journée ados +30€	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 30€
Soirée Ados	5 €
Soirée ados libre	Forfait annuel de 3 €
journée Ados libre	Forfait annuel de 3 €
Demi-journée Ados libre	Forfait annuel de 3 €
Journée Séjour 1	Tarif journée ALSH(en fonction du QF) + 5€
Journée Séjour 2	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 10€
Journée Séjour 3	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 20€
Journée Séjour 4	Tarif journée ALSH (en fonction du QF) + 30€
Alsh mercredi (avec repas)	Tarif Journée Alsh (en fonction du QF)
Alsh mercredi Matin	Tarif journée Alsh (en fonction du QF) divisé par 2
Alsh mercredi Après-midi	Tarif journée Alsh (en fonction du QF) divisé par 2



LIEU D'IMPLANTATION 2020

	<i>Lieu d'implantation</i>	<i>Hébergement des saisonniers</i>
<i>Mercredis du 8 janvier au 19 février</i>	<i>Landos</i>	
<i>Vacances d'hiver du 24 février au 6 mars</i>	<i>Landos</i>	<i>Landos</i>
<i>Mercredis du 11 mars au 15 avril</i>	<i>Landos</i>	
<i>Vacances de printemps du 20 avril au 30 avril</i>	<i>Landos</i>	<i>Landos</i>
<i>Mercredis du 6 mai au 1er juillet</i>	<i>Landos</i>	
<i>Juillet du 6 au 31 juillet (4 semaines)</i>	<i>Landos</i>	<i>Landos</i>
<i>Août du 3 au 31 août (4 semaines)</i>	<i>Cayres</i>	<i>Cayres</i>
<i>Mercredis du 2 septembre au 14 octobre</i>	<i>Cayres</i>	
<i>Vacances d'automne du 19 octobre au 30 octobre</i>	<i>Cayres</i>	<i>Cayres</i>
<i>Mercredis du 4 novembre au 16 décembre</i>	<i>Cayres</i>	



LES ENFANTS

L'équipe d'encadrement travaille tous les jours pour permettre aux enfants de vivre des moments dans notre espace ludique mais aussi dans un cadre sécurisé (moral et physique).

Nous prendrons rendez-vous avec les familles pour échanger sur les éventuelles problématiques liées à l'enfant.

L'accueil de loisirs peut exclure un enfant en cas de comportement inapproprié et mettant en danger la sécurité physique ou affective de lui-même ou des autres enfants. Cette procédure sera vue directement avec les responsables légaux de l'enfant.

Nous travaillons avec un réseau d'aide de professionnels de l'enfance pour nous aider à accueillir vos enfants au mieux.



PAIEMENT

Une facture est envoyée à chaque famille.
Le paiement est à adresser au trésor public.

Plusieurs possibilités de paiement :

- Par internet via le site tipi.gouv.fr
- Directement au trésor public de Cayres
- Par courrier au trésor public de Cayres, Le Bourg
43510 CAYRES.
- Paiement en CESU, chèques vacances, chèque,
espèces.

A noter : nous ferons un envoi de factures après
chaque vacances scolaires, et chaque mois pour les
accueils du mercredi (par exemple : facture du mois de septembre sera envoyée
début octobre)

